



38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

## E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2016/32

L'an deux mil seize, le vingt-sept mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 mai 2016

*PRESENTS*: MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

*ABSENTS*: COING Jean-Pierre (Pouvoir à MICHEL Bernard), PINATEL François (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : Monsieur VIN Daniel

### TRAVAUX GRAND TUNNEL DU CHAMBON : AUTORISATION DE TRAVAILLER LE DIMANCHE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les effondrements du 10 avril 2015 qui ont provoqué la fermeture du grand tunnel du Chambon et de la RD 1091 sur le territoire de la commune de MIZOËN.

Afin de rétablir le plus rapidement possible la circulation sur cet unique axe routier desservant la haute Romanche, le Briançonnais mais aussi l'Italie, les sociétés chargées de réaliser les travaux de dérivation et mise en sécurité du grand tunnel du Chambon envisagent de travailler 7 jours sur 7 et ont sollicité des demandes d'autorisation auprès de la DIRECCTE pour employer le dimanche des salariés volontaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le courrier en date du 23 mai 2016 par lequel les services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Auvergne Rhône-Alpes, DIRECCTE, sollicitent l'avis du Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.3132-21 du Code du Travail,

EMET UN AVIS FAVORABLE aux demandes de dérogations formulées par les entreprises citées ci-dessous :

- EIFFAGE Génie civil
- CARRON
- ROBODRILL
- QUADRIC
- BG Ingénieurs Conseils
- ARTELIA

D'une manière générale, le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'ensemble des entreprises sollicitant une demande d'autorisation pour travailler le dimanche dans le cadre des travaux en cours sur le grand tunnel du Chambon. »

Certifié exécutoire compte-tenu  
de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

